Vous travaillez dans l'habillement et la confection? À partir de janvier, vos chèques-repas augmentent!

De combien augmentent vos chèques-repas?

À partir du 1er janvier 2016, la valeur de vos chèques-repas augmente de un euro. La valeur faciale d'un chèque-repas s'élève alors à minimum 3,80 €.

Quand bénéficierez-vous de cette augmentation?

À partir de janvier 2016

Pourquoi cette augmentation?

Vous recevez cette augmentation en raison de la nouvelle convention collective de travail, conclue fin d'année passée entre syndicats et employeurs.

